

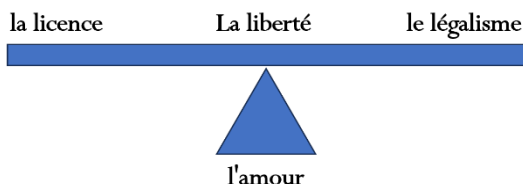
Vivre dans la grâce

Qu'est-ce que Vivre dans la Grâce ? C'est la vie chrétienne telle que Dieu l'a conçue. C'est une vie de liberté en tant qu'enfant de Dieu. C'est vivre la vie chrétienne en accord avec la grâce. La grâce n'est pas seulement la base de notre salut initial (la justification), elle est aussi la base de notre croissance (la sanctification). Par la grâce de Dieu, nous sommes nés dans sa famille, et par la grâce de Dieu, nous sommes libres de grandir en tant que ses enfants. Malheureusement, nous pouvons perdre cette vie de liberté si nous ne restons pas fermes dans la grâce.

L'équilibre : La liberté contrôlée par l'amour

Dieu veut que les chrétiens jouissent de la liberté que nous avons acquise par la foi en Jésus-Christ comme Sauveur. Le Christ a accompli la loi et nous a libérés de l'esclavage à la loi (Gal 4:4-7). Il nous a également libérés de la tyrannie et de la puissance du péché (Rom 6:14). Nous ne devons pas utiliser notre liberté pour nous servir nous-mêmes, mais pour servir Dieu et les autres. L'amour est le principe qui régit une bonne et pieuse utilisation de notre liberté (Gal 5:13-14).

Deux extrêmes peuvent pervertir la grâce de Dieu pour vivre la vie chrétienne en une imitation malsaine, voire désastreuse, de la vraie vie dans la grâce. Les Écritures parlent de ces perversions de la liberté chrétienne. Nous appelons la première la licence (liberté excessive), la deuxième le légalisme. Vivre selon l'un ou l'autre de ces extrêmes déséquilibre la vie de liberté du chrétien.



Le premier extrême : la licence

Le premier extrême, la licence, est l'abus de la grâce pour se servir soi-même de manière égoïste et pécheresse. C'est une vie débridée qui méprise les commandements de Dieu. Le chrétien qui tombe dans la licence peut penser qu'il peut se laisser aller au péché parce que son salut éternel ne peut pas être perdu, ou parce qu'il est déjà pardonné, ou du moins, il rationalise, « Dieu me pardonnera quand je pêche ». C'est là l'attitude immature qui sous-tend les objections mentionnées dans Romains 6:1 et 6:15. Dans ce passage biblique, les questions sont soulevées : devrions-nous pécher pour expérimenter plus de grâce et parce que nous ne sommes pas sous la loi ? La réponse : absolument pas ! En Christ, nous sommes morts au péché et nous devons servir un nouveau maître, Jésus-Christ.

Bien que nous ne soyons pas soumis à l'ancienne loi mosaïque, nous devons obéir à de nombreux commandements du Nouveau Testament, dont les principaux sont l'amour de Dieu et l'amour du prochain, qui excluent tous deux un comportement égoïste et pécheur. Le chrétien

Number 12

licencieux ne se rend pas compte qu'il méprise la grâce et qu'une telle conduite le prive de la communion avec Dieu dans cette vie ainsi que des bienfaits dans l'éternité, et s'expose à l'action disciplinaire de Dieu.

L'autre extrême : le légalisme

Le fait de vivre dans la grâce peut être perverti, non seulement par la licence, mais aussi par le légalisme. Le légalisme est l'abus de la grâce qui cherche à ramener les chrétiens sous la loi mosaïque ou sous une norme artificielle créée par d'autres, pour être acceptés par Dieu. Le légaliste insiste pour suivre une liste de choses à faire et à ne pas faire, telles que celles qui semblent sous-tendre les avertissements dans les épîtres aux Galates (4:9-10; 5:1-3) et aux Colossiens (2:16-23). Les chrétiens légalistes peuvent facilement tomber sous le coup des attentes des autres qui les font se sentir faussement coupables. Par exemple, ils peuvent être amenés à penser qu'ils ne sont pas spirituels à cause de la traduction de la Bible qu'ils utilisent, de la manière dont ils s'habillent, de ce qu'ils mangent ou ne mangent pas, des films qu'ils voient, de la musique qu'ils écoutent, des réunions d'église auxquelles ils assistent ou n'assistent pas – ou de toute autre question que la Bible n'aborde pas directement.

Ce dont le légaliste ne se rend pas compte, c'est que Jésus ne nous a pas seulement libérés de la loi de l'Ancien Testament (Rom 6:14; 7:4-6; Gal 3:13; 4:4-7), mais il nous a également libérés des normes artificielles créées par l'homme et qui ne figurent pas dans la Bible. Nous sommes acceptés par Dieu parce que nous sommes ses enfants par la grâce (Gal 4:7). Nous avons accès à la grâce par la foi (Rom 5:1-2) et sommes donc protégés par sa grâce jusqu'au moment où nous le verrons (Rom 8:29-39). Puisque chaque croyant est accepté sur la base de la grâce, nous devrions accepter d'autres croyants qui diffèrent sur des questions qui ne sont pas clairement définies comme justes ou fausses dans la Bible (Romains 14). Le légaliste est « déchu de la grâce » (Gal 5:4) en ce sens qu'il compte désormais sur ses propres performances pour compléter sa relation avec Dieu. Ce qu'il ne comprend pas, c'est qu'il doit toujours être parfait, sinon il est condamné par sa propre norme, quelle qu'elle soit. Seule la performance parfaite de Jésus-Christ est acceptable pour Dieu, et par conséquent, seuls les chrétiens qui se fient à cette disposition gracieuse sont acceptables pour Dieu. Le moyen de plaire à Dieu et de vivre selon les normes de la loi c'est d'aimer (Gal 5:14).

Conclusion

Nous devons veiller à équilibrer notre vie chrétienne sur le principe de la grâce du début à la fin. La même grâce qui nous a été accordée au moment du salut initial assure notre croissance et notre acceptation par Dieu dans notre vie chrétienne. Nous sommes libérés du péché, de la loi et des règles artificielles, et donc de la condamnation. Mais notre liberté doit être limitée par l'amour de Dieu et des autres. C'est ainsi que naît une Vie dans la Grâce qui plaît à Dieu.

Fuyez les dangereuses perversions de la licence et du légalisme. Au contraire, « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Tenez donc ferme dans cette liberté... » (Gal 5:1).